Décision n° 2020-0458 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 21 avril 2020 autorisant diverses entités à utiliser des fréquences assignées pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret du 13 octobre 1994 relatif aux radiocommunications intéressant la circulation des aéronefs ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision, incluant l'accord de la direction générale de l'aviation civile pour l'utilisation des fréquences concernées ;

Décide :

Article 1. Les entités citées dans l'annexe à la présente décision sont autorisées à utiliser les fréquences qui y sont mentionnées, pour l'exploitation de leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

Article 2. La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée à compter de la date de la présente décision jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3. Au moins quatre mois avant la date de son expiration, seront notifiés aux titulaires les conditions de leur renouvellement ou les motifs d'un éventuel refus de renouvellement.

Article 4. La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.

Article 5. Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.

Article 6. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 21 avril 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0458
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Création

Autorisation jusqu'au 31/12/2025

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
202000279	CIBOMAT	67 PFAFFENHOFFEN	1 UHF
202000322	LA HALTE PERE ETIENNE GRIENENBERGER	97 SAINT DENIS	1 UHF
202000341	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	78 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	5 UHF
202000454	SOPHIE TAXIS	75 PARIS	2 UHF
202000466	VEOLIA DEMANTELEMENT SOLUTIONS FRANCE	28 CHATEAUDUN	10 UHF
202000467	PASCAL PROPCO	92 PUTEAUX	4 UHF
202000471	ELECTRICITE DE FRANCE	65 GEDRE	2 VHF
202000480	COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	91 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	2 UHF
202000487	FIDUCIAL SECURITE PREVENTION (FIDUCIAL SECURITE)	92 MEUDON	4 UHF
202000490	AMAZON DATA SERVICES FRANCE SAS	93 PANTIN	4 UHF
202000491	PREFECTURE DE LA GIRONDE	33 BORDEAUX	1 UHF
202000493	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY (FIDUCIAL SECURITE)	92 RUEIL MALMAISON	2 UHF
202000494	DELIVERT EQUIPEMENTS	63 SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	1 UHF
202000497	BSL LYON	69 LYON	1 UHF
202000498	INSTIT FRANCAIS RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER	17 LA TREMBLADE	1 UHF
202000499	GARDIENNAGE SECURITE PRIVEE MAYOTTE	97 MAMOUDZOU	1 UHF
202000501	AFM RECYCLAGE	33 BASSENS	1 UHF
202000504	URBAINE DE TRAVAUX	78 ACHERES	16 UHF
202000505	GAIA	19 SAINT-HILAIRE-PEYROUX	1 UHF
202000507	CHAMBRE DE COMM ET D'INDUST REGION HAUTS-DE-FRANCE	59 SANTES	1 UHF
202000509	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	69 LARBRESLE	1 UHF
202000510	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	51 CORMONTREUIL	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Annexe à la décision n° 2020-0458
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Création

Autorisation jusqu'au 31/12/2025

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
202000512	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	49 CHAEAUNEUF-SUR-SARTHE	1 UHF
202000514	CHAMBRE DE COMM ET D'INDUST REGION HAUTS-DE-FRANCE	62 BETHUNE	1 UHF
202000516	GCC	75 PARIS	3 UHF
202000517	GCC	92 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 UHF
202000519	GCC	92 SAINT CLOUD	2 UHF
202000521	ENERGILEC	92 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 UHF
202000522	FIDUCIAL SECURITE PREVENTION (FIDUCIAL SECURITE)	13 GEMENOS	2 UHF
202000524	SUEZ RV NORD EST	51 HUIRON	1 UHF
202000527	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	38 SAINT-MARTIN-D'HERES	1 VHF*
202000528	COMMUNE DE SAINT-HERBLAIN	44 SAINT-HERBLAIN	1 UHF
202000530	SEM PORTS DE PLAIS ET EQUIP PUBL LOIS DE LORIENT - SELLOR	56 LORIENT	1 UHF
202000533	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	75 PARIS	1 UHF
202000534	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	73 AIX-LES-BAINS	1 UHF
202000535	LEGENDRE GENIE CIVIL	29 BREST	1 UHF
202000536	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	29 BREST	1 UHF
202000537	GORON-GSL	42 SAINT-ETIENNE	2 UHF
202000538	G4S SECURE SOLUTIONS FRANCE SAS	75 PARIS	1 UHF
202000540	DALKIA	75 PARIS	2 UHF
202000542	FC NANTES	44 LA CHAPELLE SUR ERDRE	1 UHF
202000545	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	73 AIX-LES-BAINS	2 UHF
202000548	AXEL SUD	30 PUJAUT	1 UHF
202000551	LANCRY PROTECTION SECURITE	63 CLERMONT-FERRAND	2 UHF
202000553	FIDUCIAL SECURITE PREVENTION (FIDUCIAL SECURITE)	13 LA CIOTAT	2 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Annexe à la décision n° 2020-0458
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Création

Autorisation jusqu'au 31/12/2025

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
202000555	ENERGILEC	92 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 UHF
202000556	SOC MILITAIRE DE CHASSE CAMP DE MAILLY	10 MAILLY-LE-CAMP	2 UHF*
202000558	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	22 PAIMPOL	1 UHF
202000560	HOUILLON-REMY T.P.	88 ARCHETTES	1 UHF
202000561	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	38 SAINT-EGREVE	1 UHF
202000562	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	29 BREST	4 UHF
202000563	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	56 VANNES	1 UHF
202000564	POINT P S.A.S.	77 BRIE-COMTE-ROBERT	1 UHF
202000565	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES OUEST	35 SAINT-GILLES	1 UHF
202000566	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 SAINT-DENIS	2 UHF
202000567	SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE	45 GIEN	2 UHF
202000568	CLEON INVEST	33 IZON	1 UHF
202000572	SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE	45 ORMES	2 UHF
202000573	ETUDE GESTION INVESTISSEMENT CONSEIL	75 PARIS	2 UHF
202000575	CIE GEN PROD ALIMENTAIRES PENY	29 SAINT-THURIEN	1 UHF
202000576	REVIVAL	59 CAMBRAI	1 UHF
202000577	MAIN SECURITE	13 MARSEILLE	1 UHF
202000578	DELTA RADIO COMMUNICATION	83 LE PLAN DE LA TOUR	1 VHF
202000580	NESTLE WATERS SUPPLY EST	88 VITTEL	2 UHF
202000581	MAIN SECURITE	13 MARSEILLE	1 UHF
202000582	OTV	13 ROUSSET-SUR-ARC	1 UHF
202000584	FERTINAGRO FRANCE	40 TARNOS	2 UHF
202000587	SOC NATIONALE SAUVETAGE EN MER	50 SAINT-MARTIN-DE-BREHAL	1 UHF*

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Annexe à la décision n° 2020-0458
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Création

Autorisation jusqu'au 31/12/2025

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
202000588	ENTR TRAVAUX PUBLICS DE L OUEST	44 NANTES	1 UHF
202000593	LYNX SECURITE	87 LIMOGES	2 UHF
202000595	AS SECURITE GROUPE	34 MONTPELLIER	1 UHF*
202000596	MAIN SECURITE	13 MARSEILLE	1 UHF
202000597	REUNION ACCUEIL FORMATION	97 SAINTE-MARIE	1 UHF
202000598	REUNION ACCUEIL FORMATION	97 SAINT-PIERRE	1 UHF
202000601	ALOHA 1	34 SERIGNAN	1 UHF
202000603	SYNDIC DEPARTEMENT D'ENERGIE ET D'EQUIPEMT DU FINISTERE	29 QUIMPER	1 UHF*
202000605	BATEG	93 SAINT-OUEN	8 UHF
202000606	MAIN SECURITE	13 MARSEILLE	1 UHF
202000607	INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON (INEO MPLR)	34 LATTES	1 UHF*
202000609	AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM	67 ENTZHEIM	2 UHF
202000610	SOUILLARD, CHARLES	74 ARACHES LA FRASSE	1 UHF*
202000611	ECO VALOR	60 BRENOUILLE	1 UHF
202000612	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	38 SAINT-MARTIN-D'HERES	1 VHF
202000613	RENAULT SAS	89 FOUCHERES	2 UHF
202000614	INSTITUT BERGONIE	33 BORDEAUX	2 UHF
202000616	GCC	92 SAINT-CLOUD	1 UHF
202000617	ATLAS SECURITE PRIVEE	44 DONGES	2 UHF
202000618	ATLAS SECURITE PRIVEE	35 VERN-SUR-SEICHE	2 UHF
202000620	DEMATHIEU & BARD BAT ILE DE FRANCE	94 CHAMPIGNY	6 UHF
202000621	EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX	94 LIMEIL-BREVANNES	1 UHF
202000622	LES QUINCONCES-L'ESPAL	72 LE MANS	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Annexe à la décision n° 2020-0458
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Création

Autorisation jusqu'au 31/12/2025

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
202000623	ENTR TRAVAUX PUBLICS DE L'OUEST	44 NANTES	1 UHF
202000624	DIR INTERREG DES SERVICES PENITENT BORDEAUX - SUD-OUEST	86 POITIERS	1 UHF
202000625	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	93 TREMBLAY-EN-FRANCE	1 UHF
202000629	VALBOM	33 BEGLES	5 UHF
202000630	COMMUNE DE JARD-SUR-MER	85 JARD-SUR-MER	1 UHF
202000631	DALKIA WASTENERGY	93 SAINT-OUEN-CEDEX	4 UHF
202000632	LYCEE POLYVALENT JULES VERNE	95 CERGY	1 UHF
202000633	ORDRE DES AVOCATS A LA COUR DE PARIS	75 PARIS	1 UHF
202000634	SPORT MONTAGNE AVENTURE GRAVITATION	38 GRENOBLE	1 VHF*

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps